

1. Le vide-greniers de Lherm est organisé par la MJC et se tient sur la place de l'église. Il est ouvert au public de 7h à 18h avec l'arrivée des exposants à partir de 6h.
2. Le vide-greniers est ouvert aux particuliers, sous réserve de se conformer strictement au présent règlement et aux lois relatives au commerce. Les professionnels ne sont pas admis. L'exposant s'y engage à son inscription. Il s'engage aussi à ne pas mettre à la vente des armes, des animaux vivants et tout article dangereux ou immoral. **Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.**
3. La participation au vide-greniers implique de s'être inscrit, d'avoir réservé et payé sa place. La réservation se fait à l'aide de la fiche d'inscription qui devra être correctement et complètement remplie et signée ; elle sera accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité recto-verso et du chèque **du montant de la réservation**. Toute inscription arrivant après le 30 mai ne pourra être prise en compte. Toute réservation incomplète sera rejetée. **Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions des participants** au secrétariat de la MJC. Le particulier n'a pas la possibilité de choisir sa place.
4. Les participants devront arriver avec leur pièce d'identité (**dont la photocopie a été fournie à l'inscription**). Il appartient aux participants de se protéger en cas de pluie et les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de perte, vol ou toutes autres détériorations : les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Aucun motif n'entraînera un quelconque remboursement (hors annulation de la manifestation par la MJC Lherm). La place devra être libérée **PROPRE** à 18h30.
5. Aucune place même libre ne pourra être vendue ou réattribuée le jour même.
6. **Les véhicules ne sont pas admis sur les stands et devront être stationnés sur le parking des écoles.** Les dimensions des stands seront de l'ordre de six mètres de façade. Il ne sera pas toléré de dépassement sur l'allée centrale ou sur les stands voisins. Le tarif est fixe et indivisible (sauf arrangement entre participants).
7. Conformément à la réglementation en vigueur :
 - * les particuliers sont autorisés à participer à deux vide-greniers par an.
 - * la MJC Lherm envoie à la fin de la manifestation le fichier des exposants à la sous-préfecture de Muret.
8. Les participants s'engagent à tout faire pour que cette journée soit une journée de fête pour tous.
9. Les personnes ayant une mobilité réduite peuvent se faire connaître au secrétariat. Des places peuvent leur être réservées.

IDENTITÉ

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

.....

Profession / qualité* :

Téléphone* :

Email :

Je soussigné(e) M, Mme, Melle demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour cette journée et je déclare me conformer strictement au règlement et aux lois en vigueur.

Je prends note, que la place me sera nommément attribuée à mon arrivée au vu de ma pièce d'identité.

Je joins à mon inscription la photocopie de ma pièce d'identité recto-verso ainsi que le paiement de ma réservation.

J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du vide-greniers.

Prix de l'emplacement fixé à : 6 m linéaire à 10 €

Je réserve emplacement(s) soit 10 € x = €

Mode de règlement :

Chèque libellé à l'ordre de la MJC LHERM

INFORMATIONS

(Entourer la bonne réponse)

Êtes-vous un particulier : OUI NON

Si OUI, avez-vous déjà participé à d'autres vide-greniers au cours de l'année ?

OUI NON

Si OUI combien :

Heure de mise en place : à partir de 6h jusqu'à 7h30

Heure limite : 18h30

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la MJC LHERM.

J'atteste sur l'honneur, exact les renseignements ci-dessus

Fait à

Signature obligatoire

Le

*mentions obligatoires